MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1er au 31 mai 2026

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- de prendre acte des travaux suivants, sans délivrance de permis de construire, ni mise à l'enquête publique :
  - Hämmerli Emile, Le Village Derrière : Construction d'une pergola ouverte sur la terrasse existante (parcelle RF No 420).
  - Etat de Vaud, Rossinière : Réfection de la toiture en tavillons de la cure (parcelle RF No 170).
  - Delachaux Frédéric et Stefanie, La Chambouffan : Installation d'une pompe à chaleur et dallage de la terrasse (parcelle RF No 283).
  - Vogelsang Martin, La Sierne : Réfection de la toiture (parcelle RF No 737).